UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2023-03

validant le complément de la campagne emplois 2023

Point inscrit à l'ordre du jour n°3

Conseil d'administration du 16 mars 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-6-1-III ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis du Comité social d'administration d'établissement en date du 10 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident le complément de la campagne emplois 2023.**

Le document est annexée.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents au momnet du vote				32		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	20	contre	3	abstention(s)	9

Fait à Saint-Denis le 21 mars 2023
Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le 22 MARS 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 22 MARS 2023

Campagne emploi 2023 - volet BIATSS contractuels
sous réserve de soutenabilité budgétaire

CF structure	Composante /service	Laboratoire	Type de contrat	Catégorie	Fonction	Coût chargé moyen annuel	Quotité	Début contrat	Fin contrat	Observations
904	UFR SHE	IRISSE	Contractuel_BIATSS_ETAT	A1	Instrumentation et techniques expérimentales	2 378,00 €	100%	01/04/2023	31/12/2023	Rehaussement de B en A1 (Départ IGE)
904	UFR SHE	PIMENT	Contractuel_BIATSS_ETAT	A2	Déploiement du système de collecte et de sécurisation des données expérimentales	23 514,88 €	100%	01/04/2023	31/12/2023	Détachement IGE
904	Total UFR SHE			2		25 892,88 €				

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 16 MARS 2023

UNIVERSITE DE LA REUNION
DAJI